



RÈGLEMENT DU TREMPLIN MUSICAL

Édition 2019

Présentation : Après deux éditions placées sous le signe des nouveaux talents locaux, l'association "Les Bandits Manchots" organise un tremplin musical pour la troisième édition du festival [Le Vertuose](#). Ce tremplin sera le deuxième organisé par l'association.

Ce document constitue le règlement et le dossier d'inscription au tremplin.

1. Conditions de participation et modalités d'inscription :

- **C'est pour qui ?**

Le tremplin est ouvert à tout artiste et groupe d'artistes amateurs, résidant en Normandie.

- **Quel style musical ?** Tous les styles d'expression musicale sont acceptés pour le tremplin. Les oeuvres originales seront privilégiées par rapport aux reprises ou aux "tribute".

- **C'est payant ?** Non, le tremplin est gratuit.

- **Comment s'inscrire ?**

La clôture des candidatures a lieu le 02/03/2019. Toute participation réceptionnée après cette date ne sera pas prise en compte. La participation au tremplin est gratuite. Toutefois, tous les frais relatifs à la préparation, à l'enregistrement et à l'envoi de la maquette réalisée restent à la charge des participants.

- **Quel format de maquette doit-on envoyer ?**

Un lien internet (Youtube, soundcloud, ou autre) est accepté comme maquette. Le lien est à envoyer à l'adresse mail : artistes@festival-levertuose.com

- **Où et quand va se dérouler le tremplin ?**

Les groupes présélectionnés seront invités à jouer dans un bar de St-Lô début avril. Ce premier concert sera filmé pour la sélection du tremplin.

- **On gagne quoi ?** Chaque participant aura une vidéo d'un live du concert de sélection. Le gagnant du tremplin aura pour récompense d'ouvrir le festival [Le Vertuose](#) le samedi 11 mai 2019 à Saint-Fromond.

- **Comment le groupe gagnant sera-t-il sélectionné ?** La vidéo de leur live au tremplin sera soumise à un vote sur Facebook. Le groupe dont la vidéo sera la plus "likée" avant le 3 Avril à midi sera déclaré vainqueur du tremplin.

2. Droits d'auteur :

Tous les participants doivent être les dépositaires des droits liés aux œuvres utilisées et doivent garantir détenir les droits d'exploitation. Ils s'engagent, en cas d'emprunt à une œuvre pré-existante, à en avoir été préalablement autorisés par l'auteur ou les ayants droit de l'œuvre concernée.

L'association Les Bandits Manchots ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur des œuvres proposées par les candidats.

3. Droits à l'image des candidats :

L'acceptation du présent règlement par les candidats inclut leur consentement à être filmés et/ou photographiés lors du tremplin et pour le gagnant lors du festival le 11 mai 2019 et autorise la reproduction, l'utilisation et la diffusion des images réalisées dans le cadre du festival « [Le VERTUOSE](#) » à Saint-Fromond, ainsi que les images fournies au titre des pré-sélections.

Ces images pourront être utilisées par l'association Les Bandits Manchots pour la communication du festival « [Le VERTUOSE](#) » ou au titre d'autres événements.

Il est entendu que les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces images ne doivent en aucun cas porter atteinte à la vie privée des candidats.

Cette autorisation, valable sans limitation de durée, à compter de la date de candidature et de l'acceptation du présent règlement qui en découle, ne concerne que les utilisations dites de promotion et de communication interne et externe réalisées par l'association Les Bandits Manchots.

4. Informations relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent tremplin sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, selon les modalités du présent règlement. Les documents confiés ne seront pas restitués et feront l'objet d'un archivage interne. En outre, conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Enfin, le candidat autorise l'association Les Bandits Manchots à utiliser le matériel (biographie, photos, vidéos, etc) déposé lors de la candidature, à des fins promotionnelles du festival [Le VERTUOSE](#). Tout usage commercial de ces documents est strictement exclu.

5. Modalités de sélection des candidatures :

Cette sélection sera réalisée par l'équipe responsable de l'organisation du festival et s'appuiera sur des critères tels que l'originalité (contenu, style, son, univers artistique...), techniques des musiciens (maîtrise des instruments, richesse du jeu, rendu musical, harmonie musicale...), structure des textes (rythmique, vocabulaire, intérêt suscité...) et structure des musiques (rythmique, harmonie, arrangements, sonorités, innovations...).

Un mail de sélection ou refus motivé vous sera envoyé trois semaines après la date limite de la période d'inscription (02/03/2019), soit le 23 Mai 2019.

6. Contrepartie du lauréat :

Le gagnant du tremplin ouvrira le festival **Le Vertuose** le samedi 11 mai 2019 sur la scène de la salle Félix Violette. **Cette prestation n'est pas rémunérée.**

7. Respect du règlement :

La participation au Festival **Le VERTUOSE** implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de cette opération, qui sera définitive et exécutoire. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature et la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet : <http://festival-levertuose.com/>

8. Dossier de candidature :

Pour participer au tremplin, les candidats doivent compléter et envoyer le dossier de candidature avant le 02/03/2019, par mail à artistes@festival-levertuose.com ou par courrier à l'adresse :

Association Les Bandits Manchots
Mairie de Saint Fromond
1 place Michel Louis
50620 SAINT FROMOND

Pour que le dossier soit validé, il faut impérativement qu'il contienne les éléments suivants :

- La fiche d'inscription (en annexe)
- Une maquette/démo récente du groupe ou un lien vers un site d'écoute en ligne
- L'autorisation de participation pour les candidats mineurs dûment signée par leur tuteur légal

Pour toute information complémentaire, il est possible de nous contacter :

artistes@festival-levertuose.com

LE VERTUOSE

|FESTIVAL|

Fiche d'inscription pour le tremplin 2019 du Festival Le VERTUOSE

NOM DU GROUPE :

STYLE MUSICAL :

NOMBRE D'ARTISTES DANS LE GROUPE :

NOM, PRÉNOM, ÂGE (des membres du Groupe) :

.....

.....

.....

.....

Instruments (Nom et Nombre) :

.....

.....

.....

.....

Personne référente pour le groupe :

NOM, PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Je soussigné(e)....., déclare avoir pris connaissance du règlement régissant ce concours, et m'engage à en accepter toutes les conditions. Je certifie être le dépositaire des droits liés aux œuvres utilisées et je garantis en détenir les droits d'exploitation.

Signature :